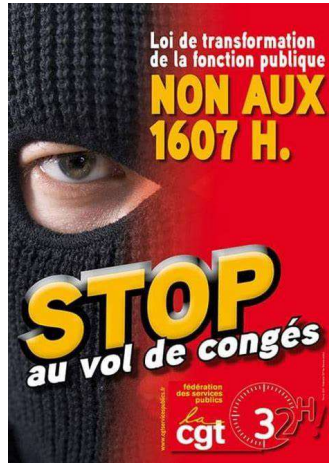




Non aux 1607 heures

NE NOUS RESIGNONS PAS

« Ceux qui luttent ne sont pas sûrs de gagner mais ceux qui ne luttent pas ont déjà perdu »

Madame le maire, depuis le début de la crise sanitaire, vous avez régulièrement loué l'engagement et le dévouement des agents de la collectivité au service de la population.

Passons de la parole aux actes en reconnaissant la spécificité de nos métiers, pour tous les agents !

Le passage aux 1607 heures n'est pas imposée aux collectivités.

En effet, la libre administration des collectivités territoriales est un principe consacré par **l'article 72 de la Constitution**.

Dans les conditions prévues par la loi, les collectivités s'administrent librement par des conseils élus et disposent d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences.

Le passage aux 1607 heures annuelles n'est pas inéluctable.

Madame le Maire ne soyez pas la fossoyeuse des conquies sociaux obtenus par nos prédécesseurs.

Nous vous rappelons que la CGT porte une campagne pour les 32 heures pour tous et toutes.

Le progrès va dans le sens d'une réduction du temps de travail, pas de son augmentation !

Le syndicat CGT EST CONTRE TOUTE REGRESSION SOCIALE

ET VOTERA NON !!!

**Mobilisation générale le jeudi 27 mai à 10 heures devant
l'hôtel de ville**